

La maîtrise des déchets, un enjeu majeur pour GPS&O

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère les déchets produits par les ménages (déchets ménagers et assimilés).



Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement et de la loi pour la transition écologique pour la croissance verte, GPS&O a pour priorité la réduction des volumes produits et de leur toxicité, l'amélioration de la valorisation, la diminution des quantités incinérées ou stockées.

La communauté urbaine applique ces principes sur l'ensemble de ses champs d'action sur les 73 communes qui composent le territoire.

Cela comprend :

- La prévention ou réduction et la communication sur la gestion des déchets.
- La pré-collecte : mise à disposition de bacs et sacs aux habitants, entretien, maintenance et développement de systèmes d'apport volontaire.
- La collecte : organisation puis contrôle du ramassage en porte à porte, en apport volontaire ou en déchèterie. Elle est réalisée en délégation par des prestataires via des marchés publics ou en régie.
- Les relations avec les communes du territoire.
- Le traitement : relation avec les différents syndicats en charge de la compétence.
- La gestion des déchèteries.
- Des outils pour accompagner la démarche de tri

Dans le cadre du premier champ d'action basé sur l'information, la mobilisation et l'implication de tous les acteurs et notamment des citoyens, la communauté urbaine met à disposition des habitants différents outils dont les calendriers de collecte font partie.

En effet, chacun d'entre nous produit en effet plus de 590 kg de déchets ménagers et assimilés par an. En adoptant les gestes de tri, une grande partie de ces déchets peut être recyclée. Cela permet de limiter le volume des ordures ménagères à traiter, donner une nouvelle vie aux emballages recyclables ou encore économiser des matières premières.

Liens utiles

[Retrouver le guide du tri sur gpseo.fr](https://www.gpseo.fr)